



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PREFECTURE DE L'INDRE

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES ET DES  
COLLECTIVITES LOCALES  
Bureau de l'Administration  
Générale et des Elections  
Dossier suivi par B. TOUZET  
☎ 02.54.29.51.14  
FAX : 02.54.29.51.04  
Mel : bruno.touzet@indre.pref.gouv.fr

**ARRETE n°2009-11-0005 du 3 novembre 2009**

**Portant** création de la liste des personnes habilitées à dispenser la formation et à délivrer l'attestation d'aptitude aux propriétaires ou détenteurs de chiens de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>ème</sup> catégorie dans le département de l'Indre.

LE PREFET,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux.

Vu le décret n° 2009-376 du 1<sup>er</sup> avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L 211-13-1 du code rural et au contenu de la formation ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L 211-13-1 du code rural ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L 211-13-1 du code rural ;

Sur proposition de monsieur le secrétaire général de la préfecture.

**A R R E T E**

**Article 1er** : la liste des personnes habilitées à dispenser la formation et à délivrer l'attestation d'aptitude aux propriétaires ou détenteurs de chiens de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>ème</sup> catégorie dans le département de l'Indre est annexée au présent arrêté.

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour LE PRÉFET,  
et par délégation,  
Le Secrétaire Général

Philippe MALIZARD

## ANNEXE

LISTE DES PERSONNES HABILITEES A DISPENSER LA FORMATION ET A DELIVRER  
L'ATTESTATION D'APTITUDE AUX PROPRIETAIRES OU DETENTEURS  
DE CHIENS DE 1<sup>ERE</sup> ET DE 2<sup>EME</sup> CATEGORIE

<i>Nom et Prénom</i>	<i>Adresse professionnelle</i>	<i>Coordonnées</i>	<i>Diplôme, titre ou qualification</i>	<i>Lieux de délivrance de la formation</i>
<b>RICHARD</b> Patrice	« Les Loges » 36400 LA BERTHENOUX	tél. : 02.54.30.07.53 mel. : <a href="mailto:educanin36@orange.fr">educanin36@orange.fr</a>	Certificat technique du 2 <sup>ème</sup> degré cynotechnique	- Lieu-dit « Les Loges » 36400 LA BERTHENOUX - Gîte communal 36400 LA BERTHENOUX
<b>CHESNE</b> Coralie	Les Roux 37600 ST HIPPOLYTE	tél. : 02.47.94.85.18 mel. : <a href="mailto:studiodog37@voila.fr">studiodog37@voila.fr</a>	Certificat de capacité relatif aux activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques	- Lieu-dit « Les Roux » (pour la partie pratique) - Salle communale de St Hippolyte (pour la partie théorique)
<b>MICHAUX</b> Jean-Michel	85, avenue Pasteur 93260 LES LILAS	tél. : 01.43.62.67.82 mel. : <a href="mailto:jmmichaux@wanadoo.fr">jmmichaux@wanadoo.fr</a>	- Docteur vétérinaire - ISTAV (Institut scientifique et technique de l'animal en ville)	- 85, avenue Pasteur 93260 Les Lilas - Dans local mis à disposition par des collectivités locales